



DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	LCL Vision TEC10 (SEPT 2025)
Nom de l'initiateur du PRIIP :	Crédit Agricole CIB, Groupe Crédit Agricole SA
Identifiant	ISIN : FR1CIBLU1133
Site Web de l'initiateur du PRIIP :	www.ca-cib.com
Pour de plus amples informations appelez le :	+33 1 41 89 39 89
Réglementée par :	Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Agricole CIB en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'informations clés :	11 juillet 2025, 15:02 UTC

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type	Le produit se présente sous la forme d'un instrument de dette, régi par le droit français.
Durée	La Date d'Echéance du produit est 14 novembre 2033 et il est recommandé de conserver le produit jusqu'à maturité, ou jusqu'à ce qu'un Événement de Remboursement Anticipé intervienne selon les conditions spécifiées ci-dessous.
Objectifs	Fournir des paiements d'intérêt tout en fournissant un remboursement minimal du Montant Nominal à maturité. Les montants indiqués ci-dessous se rapportent à chaque Montant Nominal investi.

- **Intérêt (incluant la fonctionnalité de mémoire) :** Si le niveau du Sous-jacent est inférieur ou égal à 3.60%, à toute Date d'Evaluation d'Intérêt, vous recevrez le Montant d'Intérêt 1 au titre de la Date d'Evaluation d'Intérêt concernée à la Date de Paiement d'Intérêt. Vous recevrez aussi à cette date la somme de tous les Montants d'Intérêt impayés pour toute Date de Paiement antérieure. Sinon, aucun Montant d'Intérêt au titre de la Date d'Evaluation d'Intérêt concernée ne sera payé à la Date de Paiement d'Intérêt.
- **Intérêt Fixe :** Vous recevrez le Montant d'Intérêt 2 à la Date de Paiement d'Intérêt 2.
- **Événement d'Autocall :** Si le niveau du Sous-jacent est inférieur ou égal à 2,9% à toute Date d'Evaluation d'Autocall, le produit sera remboursé par anticipation et vous recevrez le Montant Nominal et les Montants d'Intérêts éligibles (Montant d'Intérêt 1 accumulés depuis la Date d'Emission et le Montant d'intérêt 2) à la prochaine Date de Remboursement d'Autocall. Aucun paiement supplémentaire de principal ou d'intérêt ne sera effectué après ce paiement et ce remboursement anticipé.
- **Remboursement à la Date de Maturité :**
 - **Montant de Remboursement :** Si le produit n'est pas remboursé par anticipation, alors vous recevrez le Montant Nominal.

Dates, Valeurs et Définitions Clés (*)

Toutes les constatations et observations sont faites par l'Agent de Calcul. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés et, le cas échéant, en cas d'événements perturbateurs du marché.

- **Sous-jacent(s) :** Banque de France TEC 10 CNO Constant 10 Year Maturity Treasury Benchmark publié à 11:00 heure de Francfort et administré par la Banque de France
- **Agent de Calcul :** Crédit Agricole CIB
- **Montant Nominal :** 100 EUR
- **Prix de Vente :** 100%
- **Montant d'Intérêt 1 :** 5%. Chaque Montant d'intérêt est multiplié par le Montant Nominal
- **Montant d'Intérêt 2 :** 10% multiplié par le Montant Nominal
- **Dates :**
 - **Date d'Emission :** 18 juillet 2025
 - **Date de Maturité :** 14 novembre 2033
 - **Date de Paiement d'Intérêt :** 14 novembre 2033
 - **Dates d'Evaluation d'Intérêt :** 30 octobre 2028, 30 octobre 2029, 30 octobre 2030, 30 octobre 2031, 29 octobre 2032 et 31 octobre 2033
 - **Dates de Remboursement d'Autocall :** 12 novembre 2027, 13 novembre 2028, 12 novembre 2029, 12 novembre 2030, 12 novembre 2031 et 12 novembre 2032
 - **Dates d'Evaluation d'Autocall :** 29 octobre 2027, 30 octobre 2028, 30 octobre 2029, 30 octobre 2030, 30 octobre 2031, 29 octobre 2032
 - **Date d'Evaluation Finale :** 31 octobre 2033

* Ces éléments ne sont que des termes indicatifs et peuvent être amenés à changer. Il vous appartient de vous assurer d'avoir les éléments les plus à jour avant d'investir.

Remboursements anticipés et ajustements

Les termes du produit prévoient que si certains événements définis, en plus de ceux décrits ci-dessus, se produisent (principalement mais pas exclusivement en relation avec le Sous-jacent, ou l'Initiateur du produit qui peuvent inclure l'interruption de la capacité de l'Initiateur à mener les transactions de couvertures nécessaires), des ajustements peuvent être faits aux termes du produit pour prendre en compte l'événement concerné ou le produit pourra être remboursé par anticipation. Le montant payé lors de tout remboursement par anticipation peut être inférieur au montant investi initialement.

Investisseurs de détail visés	Ce produit est prévu pour les clients qui : • possèdent des connaissances et une expérience suffisantes en matière de produits tels que celui décrit dans ce document • sont informés de la possibilité d'une perte potentiellement totale et sont capables d'y faire face • ont une tolérance au risque conforme à l'indicateur synthétique de risque dans ce document • ont une anticipation d'évolution du sous-jacent compatible avec ce produit • ont un horizon d'investissement conforme avec la date de maturité de ce produit tel que déterminé indépendamment ou sur la base d'un conseil professionnel
-------------------------------	---

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur Synthétique de Risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 14 novembre 2033. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Crédit Agricole CIB de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Ceci prend en compte deux éléments : 1) le risque de marché - le fait que les pertes potentielles liées à la performance future sont évaluées à un niveau faible ; et 2) le risque de crédit qui évalue qu'il est très peu probable que de mauvaises conditions de marché impactent la capacité de Crédit Agricole CIB à vous payer. **Si le produit est affiché dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État Membre, attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre devise ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.** Un risque lié au produit mais qui n'est pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque concerne le cas où le produit d'investissement arrive à échéance avant l'échéance spécifiée suite à un rappel automatique. Dans ce cas, il est possible que vous ne puissiez pas réinvestir votre argent à un taux attractif. L'indicateur synthétique de risque, déterminé conformément au Règlement (UE) n ° 1286/2014, est issu de la performance historique du (ou des) sous-jacent(s) et peut par conséquent sous-estimer le risque de perte éventuel que vous pourriez subir en rapport avec ce produit. Vous avez droit à la restitution 100% de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant 14 novembre 2033. Si Crédit Agricole CIB n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée :		Jusqu'à ce que le produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance	
Exemple d'investissement :		10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la date de remboursement anticipé ou à l'échéance
Minimum	10 000 EUR. Le rendement n'est garanti que si vous détenez le produit jusqu'à maturité 14 novembre 2033.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 563 EUR	11 000 EUR
(le produit est remboursé après 8 années)	Rendement moyen chaque année	-4,37%	1,20%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 851 EUR	11 000 EUR
(le produit est remboursé après 8 années)	Rendement moyen chaque année	-1,49%	1,20%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 054 EUR	11 000 EUR (Ω)
(le produit est remboursé après 2 années)	Rendement moyen chaque année	0,54%	4,89% (Ω)
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 062 EUR	12 500 EUR (Ω)
(le produit est remboursé après 5 années)	Rendement moyen chaque année	0,62%	4,57% (Ω)

(Ω) Dans ce scenario le produit a été racheté par anticipation, à la date spécifiée dans le scenario. Les résultats affichés dans la colonne la plus à droite représentent la valeur et le rendement au rachat anticipé, sans réinvestir les paiements. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et de tensions représentent les résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations utilisant les performances passées de l'actif/des actifs de référence sur les 5 dernières années.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT AGRICOLE CIB N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché ni un système de garantie ou système d'indemnisation des investisseurs. Si Crédit Agricole CIB est incapable de payer et/ou est en situation de défaut, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement et tout paiement pourrait être retardé.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (achat anticipé et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- 10 000 EUR sont investis.
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

INVESTISSEMENT 10 000 EUR	SI LE PRODUIT EST REMBOURSE PAR ANTICIPATION DES LA PREMIERE DATE POSSIBLE 12 NOVEMBRE 2027	SI LE PRODUIT ARRIVE A ECHEANCE
coûts totaux	205 EUR	445 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,1% chaque année	0,5% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous résilie à la Période de Détention Recommandée, votre rendement annuel moyen aurait pu être 1.75% avant déduction des coûts et de 1.20% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	125 EUR
Coûts de sortie	0,5% du montant que vous payez au moment de la sortie de cet investissement. Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit si vous sortez à la fin de la Période de Détention Recommandée ou en cas de rachat anticipé.	50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,4% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	40 EUR
Coûts de transaction	0,0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER MON ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE?

Période de détention recommandée : 8 ans, ou jusqu'à ce qu'un événement d'autocall ait lieu

Le produit est conçu pour être détenu jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.

La période de détention recommandée est choisie en fonction de la date de maturité du produit. Veuillez noter qu'il peut être difficile de vendre le produit avant la date de maturité. Si vous êtes capable de vendre le produit à une date antérieure, vous pouvez encourir des coûts et vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Au cas où vous souhaiteriez effectuer une réclamation à tout moment à propos du service de conseil ou de vente que vous avez reçu, vous pouvez le faire directement auprès de la personne l'ayant fourni. Si la réclamation concerne le produit, vous pouvez le faire en nous contactant, à : Crédit Agricole CIB, 12 Place des Etats-Unis, CS 70052, 92547 Montrouge Cedex, ou GMDRegulatoryEnquiries@ca-cib.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'information contenue dans ce document d'informations clés ne constitue pas une recommandation de s'engager dans ce produit et ne remplace pas la consultation individuelle avec un conseiller.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce produit auprès de votre conseiller financier.

Les documents suivant sont disponibles sur demande :

- Les conditions définitives du produit (tels que publiées sur la base d'une exigence légale), qui sont disponibles sur : www.documentation.ca-cib.com.
- Le prospectus de base, éventuellement complété par des suppléments, relatif au programme de produits structurés et sous lequel le produit est émis (tel que publié sur la base d'une exigence légale), qui est disponible sur : www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

